



Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur www.lachapellethouarault.fr et sur Facebook / La Chapelle-Thouarault



En mars, les élèves de l'école Roger Beaulieu, leurs professeurs et de nombreux parents ont planté 150 arbres à La Basse Vallée.

CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations des conseils municipaux

Les délibérations complètes sont à consulter sur le site internet de la commune.

■ CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

- Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat (à son maximum) à destination des agents publics en application des textes réglementaires.
- Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du climat (ALEC) pour bénéficier d'un accompagnement et du Conseil en Énergie Partagé.
- Signature d'une convention d'accompagnement à la cybersécurité avec Mégalis Bretagne.
- Signature d'une convention de prêt d'œuvres par Rennes Métropole.

■ CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET

Le 28 mars dernier, le conseil municipal a étudié et voté le budget primitif de la commune qui reprend l'ensemble des dépenses et recettes pour l'année 2024.

Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget prévisionnel de fonctionnement

Il permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre Commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État et Rennes Métropole, aux prestations fournies à la population, à diverses

subventions. Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 819 371 €,

- Les dépenses de fonctionnement comprennent les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 651 610 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt (soit un prévisionnel en 2024 de 167 761 €).

Le budget prévisionnel d'investissement

L'investissement d'une commune ne concerne pas uniquement de nouveaux projets ou de grands projets.

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune : acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2024 les dépenses en investissement s'élèvent à 1 428 180 €.

Cette année par exemple en font partie (montants prévisionnels) :

- Rénovation thermique bâtiment supérette (2ème tranche) : 35 000 €
- Extension du columbarium : 35 000 €
- Salle des Rochers (rénovation plafond, vitrification parquet, pose sonde) : 43 100 €
- École (réparation du toit, poursuite passage en LED) : 29 200 €
- La suite des études et travaux de la médiathèque (chantier début le 05 février dernier).

La fiscalité

Le conseil municipal a voté pour 2024 les taux des impôts locaux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 40.00% (37.9% en 2023),
- Taxe foncière sur le non bâti 43.00% (40.80% en 2023),
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.91% (17% en 2023).

Pour rappel, les taux d'imposition locaux étaient inchangés depuis 2017.

Le produit supplémentaire attendu par la commune suite à ces hausses de taux, hors évolution des bases, est de 35 500€ pour cette année (dont 34 000€ pour la taxe foncière sur le bâti).

Il s'agit dès cette année de faire face notamment :

- Aux hausses de tous les postes, conséquence directe de l'inflation comme présenté ci-dessous,
- Au renforcement du service périscolaire dont la participation des parents ne s'élève qu'à 22% du montant total,
- À l'augmentation de la participation de la commune aux équipements intercommunaux comme le tennis club de la Flume et le projet (en cours de construction) de la piscine AquaOuest située à Pacé
- À la baisse de certaines taxes dont la « taxe additionnelle aux droits de mutation » conséquence directe de la crise immobilière (baisse estimée à 21 000€),

Ce produit supplémentaire servira également les années suivantes à stabiliser la capacité d'autofinancement de la commune pour de nécessaires investissements à venir, comme la restructuration de la cantine scolaire.

Quelques indicateurs d'augmentation des dépenses de fonctionnement :

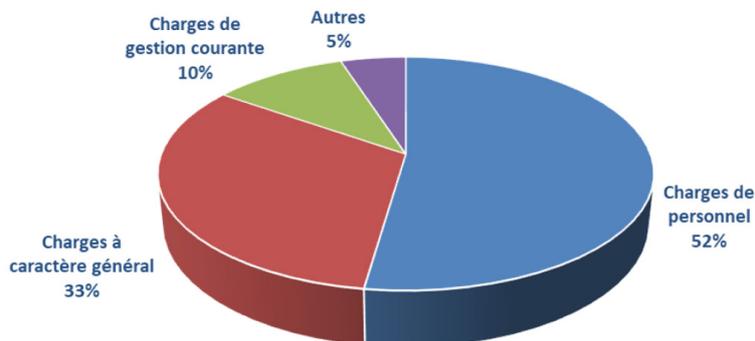
Les charges de personnel : augmentation prévisionnelle de 10,16% qui s'explique par l'évolution de l'indice de la fonction publique, le versement de la prime du pouvoir d'achat, le renforcement de l'équipe périscolaire... Les autres charges représentent une augmentation de 9,36% notamment :

- + 5000 € d'électricité (estimation SDE 35)
- + 16 000 € de gaz

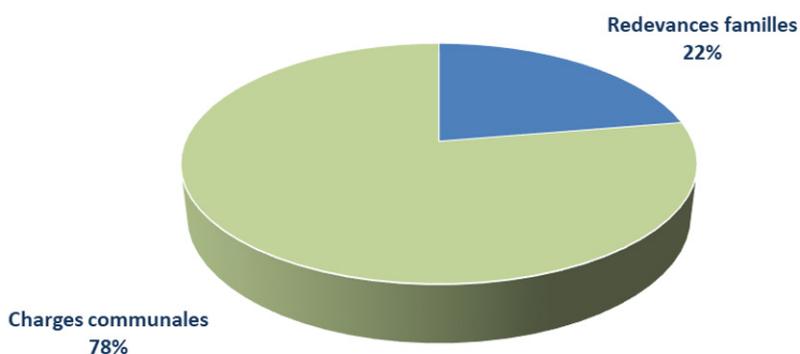
Dépenses globales de fonctionnement : 1 651 610 €

Réalisé 2023 : 1 500 154 € - Soit une augmentation prévisionnelle de : 9,16%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des charges du service périscolaire



- + 3 370 € : participation au pôle tennis intercommunal de la Flume (rattrapage de 2021, 2022 et 2023)
- + 14 000 € : participation au projet intercommunal AquaOuest
- + 4 000 € : participation à l'école de musique de la Flume

■ CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Première réunion du nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Ils sont 11, habitants de la commune et élèves de l'école Roger Beaulieu (du CE2 au CM2). Ils sont élus pour deux ans et souhaitent tous « participer et faire des projets pour la commune » comme ils disent. Maxence, Anir, Raphaël, Coumba, Victoria, Agathe, Clémence, Charlie, Sakina, Charly et Maël ont participé à un déjeuner de travail le mardi 16 avril en mairie.

Chacun à son tour a présenté ses motivations et ses projets. Leurs points communs : garder leur commune propre et accueillante, organiser des événements pour réunir la population (goûter partagé, cinéma en plein air, fête de la musique, agrandir le carnaval...).

VIE COMMUNALE

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

La commune loue un local commercial de 63 m² dans le centre bourg.

Loyer : 400€/mois.

Contact : accueil de la mairie (02 99 07 61 41 / mairie@lachapellethouarault.fr)

■ ARRIVÉE DE L'ANIMATRICE CÉLIA GRANDIN à La Maison de la Fontaine (résidence sénior)



« Jeune animatrice dynamique ayant un goût prononcé pour les activités manuelles, artistiques, culinaires et de bricolage, j'ai à

cœur de m'investir auprès du public sénior. En tant que référente animation de la maison sénior « La Fontaine » je souhaite créer une belle dynamique de groupe et mettre en place diverses activités avec et pour les résidents.»

TRAVAUX

■ ZONE 20 KM/H



Les rues de La Petite Champagne, de La Vallée des Rochers et du Talweg sont dorénavant limitées à 20km/h (arrêté municipal du 19 mars 2024). Des marquages au sol sont positionnés.

Une rencontre a eu lieu avec les habitants de ces rues pour échanger sur cette modification et l'expliquer. Chaque usager de ces rues est invité à bien prendre en compte ces nouvelles consignes de vitesse et ce pour la sécurité de tous.

Par ailleurs, des travaux sur l'un des trottoirs de la rue de la Vallée des Rochers ont été réalisés afin de lisser les remontées de racines des arbres présents.

■ AMÉNAGEMENT RUE DE LA RIMAUDIÈRE

Les élus ont reçu les habitants de la rue pour leur présenter le projet de réaménagement. Végétalisation, trottoirs « ensablés » et plateaux ralentisseurs sont programmés. Des ajustements du projet initial ont pu être fait suite aux nombreux échanges. Ces travaux interviendront en septembre.

■ CIRCULATION DANS L'ALLÉE DU CLOS BRIAND

Un arrêté municipal a été pris pour mettre l'allée du Clos Briand à sens unique entrant à partir de l'intersection formée avec la rue des Rochers jusqu'à l'intersection formée avec la rue de l'Orgerie. Cette décision répond à la nécessité d'assurer la sécurité des usagers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Tous au jardin !

Comme tous les ans, le jury passera courant juin pour admirer et noter vos maisons, jardins et balcons fleuris. L'objectif est de valoriser tout ce qui contribue à rendre notre commune plus attrayante pour le regard extérieur. L'attention portée

au développement durable sera donc autant prise en compte que le résultat lui-même. Ainsi, les végétaux pérennes, le traitement de l'eau, le désherbage, la propreté et bien sûr le choix, la variété des végétaux et leur harmonie feront part égale.

Pas d'inscription préalable.

Le jury composé de deux professionnels, quatre élus et quatre habitants, évaluera « ce qui se voit de la rue » : jardins, façade, balcon, cour...

Les résultats seront donnés à la rentrée et les prix seront remis lors du TROC PLANTES le 17 novembre prochain.

■ PLANTATION D'ARBRES : CHANTIER PARTICIPATIF

Le samedi 22 mars plus de 100 élèves de l'école Roger Beaulieu sont venus accompagnés de leurs professeurs et de nombreux parents d'élèves pour planter 150 arbres à la Basse Vallée.

Tout cela pendant une heure sans compter l'aller et le retour à pied pour rejoindre l'école ! Beaucoup d'abnégation et de courage pour affronter la boue...

Le lendemain quelques bénévoles ont fini le travail : 200 arbres plantés et les protections posées.

Bravo à tous !

■ MAI À VÉLO

Dans le cadre du **Mois de mai à vélo**, plusieurs événements sont organisés :

♦ Le samedi 25 mai

Grand rassemblement des métropolitains venus à vélo sur le Mail à Rennes. Pour ceux qui ne peuvent pas aller jusqu'à Rennes, un aller-retour est prévu de la place de la mairie de la Chapelle-Thouarault à celle de l'Hermitage pour « passer la flamme » à ceux qui iront jusqu'à Rennes. **Plus d'infos à venir sur le panneau lumineux et Facebook**

♦ Le samedi 15 juin

Sortie vélo pour adultes et enfants vers le marché du Rheu. RDV place de la mairie à 9h30. Vous pourrez faire réviser votre vélo gratuitement au Rheu par l'association locale Pignon sur Rue.

Alors, que ce mois de mai nous mette ou remette tous en selle !

■ PERMIS DE VÉGÉTALISER

Pour favoriser la nature en ville, la municipalité met à disposition des habitants qui en font la demande certains espaces publics, et ce, à titre gratuit.

Plus d'information sur le site internet.

■ QUE FAIRE DE LA TONTE DE PELOUSE ?

La collecte de tonte n'est désormais plus prise en charge en déchetterie. Des agents de la Métropole sont présents pour vous proposer des alternatives :

♦ Faire du mulching

♦ L'utiliser comme paillage pour haies et massifs de fleurs sans dépasser 2 cm d'épaisseur

♦ Dans le composteur en alternant avec des feuilles pour un bon mélange engrais vert/engrais brun.

Rappel : la dépose de tonte sur l'espace public est passible d'une amende forfaitaire de 68 € (article R 633-6 du Code Pénal).

La prise en charge des branchages et des haies est toujours possible en déchetterie.

VIE CULTURELLE

■ FÊTE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN DANS NOTRE COMMUNE



Le 21 juin avec le concours des associations, des habitants et de l'école de musique de la Flume.

Inscrivez-vous en envoyant un mail à christianebouquet.mairie@gmail.com. Dites-nous comment vous souhaitez participer : bénévole, musicien et quel type de musique. **Réunion publique d'organisation le 2 mai à 20h00 en mairie.**

■ CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

RDV à la bibliothèque mercredi 12 juin avec Tricontine à 11h. Gratuit. Pour les enfants de 4 à 10 ans. **Réservation conseillée.**

■ CONCERT AU PROFIT DE TABITHA SOLIDARITÉ



Samedi 15 juin / 17H30 à l'église de La Chapelle-Thouarault

Robin Ireland, violon alto, joue Bach ainsi que ses propres œuvres. Entrée gratuite, participation libre. Un moment convivial sera proposé après le concert.

■ COMMISSION CULTURE PARTICIPATIVE

Pour favoriser la participation des habitants à la vie culturelle de la commune, la municipalité met en place une Commission Culture Participative. **Vous avez des idées, des souhaits, des projets à proposer ? Vous êtes les bienvenus.**

Réunion le 21 mai à 20h à la mairie (parlez-en autour de vous).

VIE ASSOCIATIVE

■ LUDOTHÈQUE STRIKE

Animation jeux organisée dimanche 5 mai à salle du Haut Village à partir de 14 h30. Venez nombreux découvrir de nouveaux jeux.

■ FÊTE DE L'ÉCOLE :

Ouverte à tous le samedi 29 juin de 10h à 18h.

L'APE a étendu les horaires pour répondre aux attentes des parents et pour permettre une offre de restauration le temps du midi. Un stand galette-saucisse sera proposé.

La fête et le stand restauration seront ouverts à tous, que vous soyez en lien avec l'école ou non. Venez partager ce temps festif avec nous !

A noter : en plus des ateliers habituels, il y aura cette année des nouveautés : tresses africaines, spectacle de marionnettes, dessins !

DOSSIER

■ A LA DÉCOUVERTE DU TENNIS CLUB DE LA FLUME



Notre commune porte avec les communes du secteur le pôle de tennis situé à L'Hermitage, 9 rue du grand Clos.

Le Tennis Club de la Flume est composé d'équipements qui vous permettent de découvrir et pratiquer le tennis dans d'excellentes conditions : 4 cours intérieurs, 4 cours extérieurs en terre battue, 1 espace convivial à l'étage.

Le Tennis Club de la Flume propose des cours de tennis, des stages, des tournois, ainsi que la réservation ponctuelle d'un terrain couvert (résine) ou extérieur (terre battue). **Alors n'hésitez plus, rejoignez un club sportif convivial !**

Informations : 02 21 07 88 73 presidence.tclaflume@gmail.com, club.fft.fr/tc.laflume.com

■ OPEN LA FLUME : du tennis de haut niveau près de chez vous !

Envie de voir des joueuses et des joueurs de niveau national sur votre territoire ? Alors RDV les 5, 6 et 7 juillet prochains, au Tennis Club de la Flume. Le club intercommunal (6 communes dont La Chapelle-Thouarault) organise depuis 2023 un tournoi national de tennis sur terre battue. « *L'Open la Flume est inscrit dans le circuit national des grands tournois (CNGT)* » explique Jean-Luc Cade, président du club. « *Nous accueillons des joueurs numérotés qui évoluent dans les grands tournois. Pour notre seconde édition, nous avons voulu mettre l'accent sur le tennis féminin.* »

La nouveauté 2024 : un tableau Messieurs et un tableau Dames. « *homologués par la FFT. L'Open sera le seul CNGT pour les dames en ce début de période estivale : nous aurons des joueuses de très haut niveau et de jeunes espoirs. Notre tournoi est organisé par des bénévoles, l'ambiance y est authentique. Les joueurs apprécient cette proximité avec l'équipe et avec le public.* » Qualifications du 22 juin au 4 juillet. Phase finale du 5 au 7 juillet. **Pour en savoir plus :** www.openlaflume.bzh et sur FB/Instagram [@openlaflume](https://www.instagram.com/openlaflume)

ETAT CIVIL

■ NAISSANCES

BIGOT Louise : 04 février 2024
JEANTIL Hugo : 17 février 2024
WAYAWO Dorée : 25 février 2024
LIZÉE Germain : 22 mars 2024

■ DÉCÈS

LAVENANT Raymond :
28 février 2024
ROULLÉ née PRIOUL Maryvonne :
4 mars 2024
BAUDAIS Albert : 25 mars 2024

PRATIQUE

Certains objets perdus sont déposés en mairie. N'hésitez pas à venir les réclamer.

■ HORAIRES MAIRIE

Lundi : 14h - 18h / Mardi : 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h / Jeudi : 9h - 12h /
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

■ PERMANENCES ÉLUS

Régine Armand, maire.
Le lundi 17h-18h

Christiane Bouquet, 3ème adjointe à la culture et aux affaires sociales.
Le lundi 17h-18h et sur rendez-vous.

Myriem Tréhin, 1ère adjointe aux finances, affaires scolaires et périscolaires, jeunesse et communication. Sur rendez-vous.

Patrick Morre, 2e adjoint au cadre de vie, aux relations avec les associations, aux questions agricoles et à la voirie. Sur rendez-vous.

Jean Magand, 4e adjoint urbanisme, projets d'aménagement, développement durable, patrimoine bâti communal et projets d'équipement. Sur rendez-vous.

■ NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17 / Pompiers : 18 / Samu / 15

Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

Voirie : metropole.rennes.fr/signalementvoirie

Dépannage Enedis : 09 726 750 35



Directrice de la publication : Régine Armand

Mise en page & impression : Service communication

**Prochain Chap'actu :
merci d'envoyer vos articles
avant le 31 mai 2024.**